

NOUVEAUTÉS DU MANUEL DES PROCÉDURES DES CONTRATS SPÉCIAUX 2006

FICHE N° 2 PLAFONDS ET TAUX DE REMBOURSEMENT

Plafonds de remboursement des Actions de Formation

Le plafond remboursement est calculé sur la base du Coût Retenu :

Si la TFP Déclarée est...	... le Plafond de Remboursement est égal à...
0 DHS < TFP Déclarée < 20 000 DHS	10 fois la TFP Déclarée (15 fois la TFP Déclarée s'il y a une Étude de Diagnostic Stratégique approuvée)
20 000 DHS ≤ TFP Déclarée < 200 000 DHS	200 000 DHS (300 000 DHS s'il y a une Étude de Diagnostic Stratégique approuvée)
200 000 DHS ≤ TFP Déclarée < 3 MDHS	TFP Déclarée

Tableau 1 – Plafonds de Remboursement des entreprises privées payant moins de 3 MDHS de TFP par an.

Taux de Remboursement (TR)

Le taux de remboursement est fonction du type d'action de formation :

Type de l'Action	Taux de Remboursement
Formation Planifiée réalisée par un organisme externe	70 % du Coût Retenu
Formation Non Planifiée réalisée par un organisme externe	40 % du Coût Retenu
Alphabétisation Fonctionnelle (Alpha)	80 % du Coût Retenu qui est plafonné à 3000 DHS par personne alphabétisée
Formation Planifiée Réalisée en Interne	70 % du Coût Retenu à raison de 800 DHS/jour
Formation Non Planifiée Réalisée en Interne	40 % du Coût Retenu à raison de 800 DHS/jour
Formation Longue Durée	70% du coût retenu qui est plafonné à 50 000 DHS par personne et par formation.

Important :

- ✓ Prenez connaissance de la Nomenclature des Coûts de Formation arrêtée par le Comité Régionale des CSF de votre région.